



ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



CP Action Praticiens Hôpital du 6 Mai 2024

Quand l'Etat Français bat en retraite au sujet des retraites des HU : la reculade de trop !

L'agence de notation APH dégrade fortement la note de la France sur la prise en compte de l'engagement des praticiens Hospitalo-Universitaires titulaires.

Action Praticiens Hôpital constate que pour 60 à 70 heures travaillées par semaine la base du calcul des cotisations retraites des praticiens Hospitalo-Universitaires titulaires - professeurs et maîtres de conférence - qui assurent soins, enseignement, et recherche se fait uniquement sur leur temps universitaire soit 17,5 heures par semaine.

Par la simple exploitation pérenne d'une image d'Épinal : « un docteur, un professeur d'université ne compte pas ses heures, pas ses années de travail » l'Etat a une fois de trop détourné son regard. En effet, même si ces praticiens croulent sous le travail avec des charges et des responsabilités croissantes, ces derniers ont appris à compter... **Depuis 1958, ce sont 10 milliards d'euros d'économies spoliés aux dépens des praticiens Hospitalo-Universitaires titulaires, car leur temps clinique hospitalier n'est historiquement pas pris en compte pour le calcul de leurs cotisations retraites.**

En France, un fonctionnaire est pensionné pour sa retraite à 75% de son dernier salaire. Pour les Hospitalo-Universitaires titulaires, le taux de remplacement est à date de 33,8%, pourtant nos professeurs d'université et MCU-PH sont bien des fonctionnaires.

Ainsi en janvier 2022 et pour compenser cette mécanique injuste, l'âge moyen du départ de ces médecins était de 66,5 ans.

Devant cette situation, Action Praticiens Hôpital avait déjà dégradé en 2022 la note de l'Etat Français à « CCC » de par le risque avéré de non prise en considération de l'engagement de ces professionnels dans leurs missions cliniques autour du principe d'un juste soin pour tous.

Suite à cette alerte, sous l'impulsion du Ministre de la Santé et de la Prévention François Braun, APH a constaté que ce dossier a pu être enfin ré-ouvert avec une

mission confiée au Professeur Catherine Uzan en février 2023. Pendant l'été, cette dernière a rendu un rapport remarqué et remarquable avec des annonces communiquées en octobre 2023 par les Ministres de la Santé et de la Prévention et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Après un arbitrage de la Première Ministre, une loi a été votée le 27 décembre 2023 pour corriger cette erreur inique et historique. **Cette loi prévoit enfin de faire valoir les droits des praticiens Hospitalo-Universitaires pour leur retraite, avancée majeure pour la justice sociale de notre pays. Loi qui devrait enfin permettre à ces praticiens engagés de cotiser sur le modèle des Praticiens Hospitaliers à la caisse complémentaire retraite de l'Ircantec avec un taux fixé arbitrairement par le gouvernement à 44%.**

Suite aux préconisations d'APH et celles d'autres organismes, les erreurs majeures d'analyse sur ce dossier étant clairement démontrées, les deux Ministres en charge du dossier ont annoncé lors des Assises des Hospitalo-Universitaires de décembre 2023 que les réajustements nécessaires allaient être affinés avant la publication des arrêtés pour que la loi puisse entrer en vigueur au 1^{er} septembre 2024 et tenir les engagements de l'Etat.

Pour APH, ce dossier délaissé dans les méandres gluants de notre Intelligentsia Administrative dans l'attente d'un ultime arbitrage n'a que trop duré. Probablement que certains membres de l'administration ou du gouvernement - qui prennent les représentants syndicaux des praticiens pour des marchands de tapis ignares - n'ont pas saisis que le taux de remplacement des praticiens hospitaliers, données Ircantec à l'appui, est de 55% quand celui des fonctionnaires est de 75%.

L'Etat crée de la sorte un nouveau paradigme dans le paradigme : les Hospitalo-Universitaires sont des fonctionnaires qui n'ont pas les mêmes droits que tous les autres fonctionnaires !

Et, pour corriger cette anomalie, quoi de mieux que d'annoncer que les HU vont voir leurs cotisations retraite hospitalières alignées sur les principes du calcul de celles des praticiens hospitaliers en minorant le taux de remplacement proposé de 10%.

Ainsi pour Action Praticiens Hôpital, celles et ceux qui nous dirigent font sciemment le choix de faire « travailler plus » les praticiens Hospitalo-Universitaires titulaires « pour cotiser moins ». Le comble de la perfidie est alors que ces derniers doivent « travailler toujours plus longtemps » pour obtenir une pension de retraite acceptable.

Imaginons simplement que, pour corriger en partie cette spoliation historique, l'Etat suive les préconisations d'Action Praticiens Hôpital et valorise le parcours de cette élite de la Nation en intégrant dans le calcul de leurs carrières les 8 à 12 trimestres que les Hospitalo-Universitaires ont réalisé pour obtenir leur thèse comme pour renforcer leur niveau de compétence au travers de leur année de mobilité à l'étranger. Pour se faire, une chose toute simple et à coup quasi nul pour le budget actuel de la Nation, sur la base des contrats de tous les alternants, les directions des CHU n'ont qu'à établir un bulletin de paye à ces praticiens en étant exonérées de la quasi-totalité de leurs charges patronales.

Imaginons que ces trimestres puissent être comptabilisés et pris en compte a posteriori pour les plus anciens. Dans le cas contraire, la solution est simplissime : il suffirait de poursuivre l'abondement actuel versé par les CHU pour qu'à minima cette perte puisse être partiellement compensée.

Imaginons pour traiter équitablement l'ensemble des praticiens, conformément aux données de l'Ircantec et à celles apportées par Action Praticiens Hôpital, que la Nation intègre pour les cotisations retraites des Hospitalo-Universitaires le taux de remplacement de 55% correspondant à celui des Praticiens Hospitaliers.

Admettons un seul instant que tous nos collègues Hospitalo-Universitaires titulaires et non titulaires limitent leur temps de travail à 35 heures, sur le principe du décompte de leur base salariale. Réalisant un mi-temps clinique, cela représenterait 17,5 heures de temps clinique par semaine quand ces derniers soignent sans compter leur temps. **Une telle organisation signerait la mort de nombreux CHU couplée à la dégradation abyssale de la prise en charge de très nombreux malades.**

Les membres d'Action Praticiens Hôpital portent comme tous les citoyens de notre pays les principes d'égalité et d'équité.

Les hospitalo-universitaires représentent le cœur battant des établissements de santé universitaires, combinant une expertise clinique de pointe avec un engagement inébranlable envers l'enseignement et la recherche. Leurs contributions ont été cruciales dans la lutte contre la pandémie, mettant leur vie en danger pour sauver celles des autres, souvent au péril de leur propre santé.

La spoliation organisée par l'Etat sur les cotisations retraites des Hospitalo-Universitaires titulaires n'a que trop duré. Les arrêtés doivent être publiés au plus vite en appliquant les mesures les plus justes pour nos collègues.

A ce titre, Action Praticiens Hôpital envisage de dégrader une nouvelle fois la note de la France sur le sujet des retraites des Hospitalo-Universitaires titulaires avec l'attribution de la note « D ». Note traduisant la faillite de l'Etat sur ses engagements moraux pour l'égalité et l'équité entre tous les citoyens Français pour faire valoir leurs droits élémentaires.

Avec 13% de postes vacants en 2021 et 12% en 2022 conséquences d'une attractivité des carrières hospitalo-universitaires en berne, il devient urgent d'agir et d'envoyer un message fort vers nos plus jeunes en respectant et en valorisant également l'engagement des plus anciens.

Dr Jean-François Cibien
PH Médecine d'urgence
Président APH
Président AH
jf.cibien@sudf.fr
06 07 19 79 83

Dr Cyrille Blondet
MCU-PH Médecine Nucléaire
Université de Strasbourg
cblondet@unistra.fr
06 67 86 99 61

Pr Gisèle Apter
PU-PH Psychiatrie de l'Enfant
Université de Rouen-Normandie
Président SIP
gisele.apter@gmail.com
06 85 12 14 37

Pr Jeannot Schmidt
PU-PH Médecine d'Urgence
Université Clermont-Auvergne
Past-Président SFMU et CNUMU
jschmidt@chu-clermontferrand.fr
06 30 24 79 99

Pr Jean Sibilia
PU-PH Rhumatologie
Université de Strasbourg
jean.sibilia@unistra.fr
03 68 85 34 98

Pr Henri Duboc
PU-PH Gastro-Entérologie
Université Paris-Cité
henri.duboc@gmail.com
01 47 60 67 21

Contacts presse